



La lettre

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de Meurthe-et-Moselle

Le mot du président

Chères amies, chers amis,

En ce début du mois de février, c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés à 40 personnes pour partager un bon repas au Lycée Stanislas à Villers-lès-Nancy, comme nous avons l'habitude de le faire depuis quelques années déjà. Ambiance sympathique et des convives heureux de cette rencontre.

Notre prochain événement aura lieu le 27 mars prochain pour la tenue de l'Assemblée Générale de la section, moment incontournable et important pour la vie de l'association, moment au cours duquel les adhérents et les sympathisants peuvent prendre connaissance de nos actions passées (ils ont pu déjà le faire en lisant les différents numéros de « *La Lettre* ») et découvrir celles que nous présentons pour le proche avenir ; moment où chacun d'entre-nous, d'entre vous peut exprimer ses désirs et faire part de ses remarques.

Cette fois encore, je renouvelle mes appels précédents à vous tous, afin que plusieurs viennent nous rejoindre au sein du comité consultatif...nous sommes en manque de trois membres, nous attendons des candidatures et nous sommes toujours en attente d'un webmestre. Cela devient de plus en plus urgent pour l'organisation et le fonctionnement de notre association.

Au nom du comité, je compte sur vous.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux le mercredi 27 mars.

Bien amicalement

Henri BAN, président de la Section 54

1. Assemblée générale du mercredi 27 mars 2024

Comme mentionné dans « *La Lettre* » de janvier 2024, les lieux de rendez-vous sont tout d'abord au restaurant universitaire du CROUS, 16 Cours Léopold, ensuite juste à côté, à la Présidence de l'Université de Lorraine (UL), 34 Cours Léopold, Nancy. Les possibilités de parking gratuit sont rares et le parking du Cours Léopold, juste en face de ces deux lieux, est payant.

L'accueil des adhérents débute à 9h30 dans une salle du **restaurant universitaire du CROUS**. Après avoir signé la liste d'émargement (une procuration de vote est placée en fin de ce bulletin pour les personnes ne pouvant être présentes), vous serez conviés à un petit déjeuner de bienvenue, composé de viennoiseries et de diverses boissons.

De 10h00 à 11h45, dans **l'amphithéâtre de l'UL**, présentation des travaux statutaires de l'Assemblée générale. A 11h45, retour au restaurant du CROUS pour un apéritif sans alcool,

puis à 12h30, pour le déjeuner. Une fiche comprenant l'inscription à l'assemblée générale et la participation au repas, avec indication du menu et du prix, est placée à la fin de ce bulletin.

Localisation de ces deux lieux de rencontre



Ordre du jour de l'Assemblée générale

1. Approbation du compte rendu de la dernière AG (25 mars 2023)
2. Rapport d'activités 2023 - vote
3. Bilan financier de l'exercice 2023
4. Rapport des vérificateurs aux comptes - vote
5. Rapport moral et d'orientation, projets, voyages 2023 - 2024
6. Interventions de différents partenaires, présidents, ALS, DDEN, MJS, ONM, Amicale des anciens normaliens ...
7. Interventions de personnalités.

Bilan financier de l'exercice 2023, présenté par Claude LAVICKA, trésorier

Le rapport financier de notre section 54 comprend deux parties, d'un côté la « Vie associative » qui regroupe la gestion de notre association et les activités proposées à nos membres, de l'autre « Les actions reconnues d'utilité publique » (ARUP) qui concernent la promotion et la défense de la langue française, les actions organisées en faveur de la jeunesse.

Fonctionnement de la vie associative

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Manifestations		Manifestations	
Réunions amicales	1908,00	Réunions amicales	2010,00
Voyages		Voyages	
Voyages d'une journée	855,00	Voyages d'une journée	855,00
Frais de gestion et de bureau			
Fournitures de bureau	157,79	Quote-Part Membres, N° 1	1075,50
Frais AG	108,91	Quote-Part Membres, N° 2	781,87
Internet	71,86	Quote-part sympathisants	524,00*
Gerbes	180,00		
Charges financières	77,10	Produits financiers	225,28
TOTAL Charges	3358,66	TOTAL Produits	5471,65
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		* dont 70 € de dons de sympathisants	

Pour le bilan financier de la « Vie associative », il est à noter que la vie associative 2023 est restée affectée par la Covid-19, notamment pour les voyages et les voyages d'une journée.

Frais d'AG de 108,91 € qui comprennent l'accueil et les frais de gestion.

Gerbes pour 180,00 € ; il s'agit du décès de deux membres du bureau ayant rendu des services importants à l'association.

Fonctionnement de l'ARUP

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Actions en faveur de la culture et de la langue française	1355,00	Dons membres	75,00
Frais divers	133,45		
Actions en faveur de la jeunesse			
Éducation citoyenne	150,00	Éducation citoyenne 2022	178,55
Bons Écoles, Collèges, Lycées	1150,00	Mécénat	50,00
Prix Caroline AIGLE	150,00		
TOTAUX	2938,45	TOTAUX	303,55
SOLDE DE FONCTIONNEMENT			- 2 634,90

Il convient de se souvenir que nous sommes accueillis, gracieusement, lors de nos réunions de bureau, nos réunions de travail "jeunesse", les comités consultatifs au Crous de Saurupt. Nous pouvons donc considérer toutes ces actions comme du mécénat à notre bénéfice.

Les dons des membres (75,00 €) et des sympathisants (70,00 €), soit 145,00 €, sont directement affectés en totalité aux actions reconnues d'utilité publique (ARUP). Les dons des sympathisants suivent une voie particulière car ils sont versés à Paris puis reversés dans la quote-part. Ces dons nous permettent de financer, en partie, nos actions.

Pour le bilan financier des Actions reconnues d'utilité publique (ARUP), les participations à des actions en faveur de la culture et de la langue française se sont élevées à 2938,45 € : 1488,45 € pour la défense de la langue française, 1150,00 € d'aide à projet pour les écoles, collèges et lycées et 150,00 € pour le prix Caroline Aigle. La somme pour l'Éducation citoyenne, de 150,00 €, concerne le solde de 2022. Enfin une des deux associations partenaires nous a remboursé sa part de 178,55 € en 2023, l'autre pas encore.

Trésorerie nette disponible au 31 décembre 2023

Compte Placement	11 264,00 €
Compte courant	9 687,44 €
Chèques non débités	- 522,00 €
Situation réelle du Compte courant	9 165,44 €
Situation réelle au 31/12/2023	20429,44 €

Le solde des Actions reconnues d'utilité publique (ARUP) soit **-2634,90 €** est compensé en partie par l'excédent de la vie associative 2112,99 €.

Le résultat 2023 est déficitaire de - 521,91 €.

Notre trésorerie, au 31 décembre 2023, est de 20429,44 €, compte tenu de chèques, pour un montant total de 522,00 €, non débités au 31 décembre 2023.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

2. Les différentes actions en 2024

PLAISIR D'ECRIRE 2024

Voici qu'approchent les vacances de février et, comme chaque année, par voie de conséquence, la date limite d'envoi, par les établissements, des œuvres des élèves est fixée au 16 février 2024.

Les membres du jury, dix enseignants retraités ou en exercice, professeurs des écoles, des collèges, des lycées ou de l'université vont recevoir l'ensemble des productions et seront appelés à choisir celles qui leur plaisent le mieux pour le 29 février. Puis, le jury se réunira le 6 mars afin de désigner les lauréats départementaux dans chacune des catégories et des classes d'âge. Les meilleures œuvres seront alors adressées à Paris pour concourir à l'échelon national.

Nous espérons que les élèves de Meurthe-et-Moselle, encouragés par leurs professeurs, seront nombreux à partager le PLAISIR D'ECRIRE pour le PLAISIR DE LIRE du jury, de leurs parents et de leurs camarades. Des membres du jury se déplaceront en mai et juin pour remettre les prix aux lauréats dans leur établissement.

PRIX « Caroline AIGLE »

Promouvoir des études et des carrières scientifiques auprès des lycéennes

Née le 12 septembre 1974, Caroline AIGLE, polytechnicienne, devient la première femme pilote de chasse en France en 1999. Elle est championne du monde par équipe militaire de triathlon. Elle décède en 2007 d'un cancer foudroyant, peu de temps après avoir mis au monde son deuxième enfant. Elle se préparait alors pour les premiers tests de spationaute à l'agence spatiale européenne prévus en 2008.

L'exemple de cette jeune femme engagée dans le monde sportif comme dans sa carrière professionnelle, qui a recherché l'excellence dans tout ce qu'elle a entrepris, a été choisi pour encourager l'ambition des jeunes filles dans leurs études, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques.

Ce prix s'inscrit dans le cadre des actions engagées par la Convention Régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons. C'est d'ailleurs le thème sur lequel les élèves concourent.

L'AMOPA 54 apporte son soutien à cette action en direction de la jeunesse en participant au jury du concours et en offrant des bons d'achat en librairie pour des lauréats.

Le prix Caroline Aigle 2024 sera remis au cours de la journée Émilie du Châtelet le jeudi 11 avril dans les locaux de POLYTECH NANCY.

Les élèves pourront y rencontrer des représentants des entreprises ou des collectivités engagées dans la promotion de l'égalité Femme-Homme.

AIDE AUX ECOLES

Douze projets d'école nous sont parvenus dans le cadre d'une demande d'aide pour des actions culturelles ou des classes de découverte. Ils ont été examinés au cours de la réunion du comité consultatif le 20 février 2024. Dix projets ont été retenus pour une aide comprise entre 100 et 150 €. Deux projets qui étaient incomplets n'ont pu être acceptés.

3. Repas de cohésion au Lycée Stanislas de Villers-lès-Nancy

Mardi 13 février, 40 convives se sont retrouvés dans une vaste salle, accueillis chaleureusement par le personnel de restauration du Lycée Stanislas.



4. Documents pour l'Assemblée générale du 27 mars 2024

☒.....

POUVOIR

Je, soussigné (e).....ne peux être présent (e)
à l'Assemblée générale de l'AMOPA 54, le 27 mars 2024.

Je donne à Madame/Monsieur (*).....
mon pouvoir pour voter en mes lieu et place.

Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »

(*) Rayer la mention inutile

Date et signature

Déjeuner au CROUS, mercredi 27 mars à 12 h30

Entrée : Assiette landaise (foie gras, magret et son accompagnement)

Plat : Pavé de cabillaud, sauce au beurre blanc, accompagnement riz et flan de courgettes

Fromage : Croquant au reblochon et sa salade

Dessert : Fondant chocolat et crème anglaise, café

Prix : 35 € par personne

Chèque à envoyer à Monsieur Henri BAN, avec le bulletin ci-dessous à découper

☒.....

BULLETIN D'INSCRIPTION à l'AG et/ou au repas

à retourner avec le règlement du déjeuner avant le 15 mars 2024

à Monsieur Henri BAN, 1 Ter rue du Général Leclerc, 54122 AZERAILLES

Déjeuner : CROUS Cours Léopold, mercredi 27 mars à 12 h 30

Madame - Monsieur (*) :

Participera (ont) à l'AG (*) OUI NON

Participera (ont) au repas (*) OUI NON

Nombre de personnes :

Prix du repas : 35 € par personne

.....personne (s) x 35 € =€

(Chèque à établir à l'ordre de **AMOPA 54**)

(*) Rayer la mention inutile

Date et signature

☒.....

Adresses utiles :

Secrétaire : Karine LEPAGE, 52 rue Charles Martel, 54250 Champigneulles

Trésorier : Claude LAVICKA, 10 rue Maréchal NEY, 54140 Jarville-la-Malgrange

Président : Henri BAN, 1ter rue du Général Leclerc, 54122 Azerailles

Directeur de la publication :

Michèle DUJANY, Présidente nationale de l'AMOPA

Rédacteur en chef : n° ISSN 2971-4125

Henri BAN, Président délégué de la section de M-M